Nations Unies S/2001/722



Conseil de sécurité

Distr. générale 23 juillet 2001 Français Original: anglais

Lettre datée du 23 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné attentivement votre lettre en date du 12 juillet 2001 (S/2001/693), dans laquelle vous exposez en détail vos plans en vue de procéder à la mise en place d'un tribunal spécial pour la Sierra Leone. Ces plans comportent, notamment, la création d'un fonds d'affectation spéciale sur lequel les donateurs seraient invités à verser des contributions pour financer le tribunal; l'envoi à Freetown d'une mission de planification chargée d'évaluer les besoins en personnel et en services; et la conclusion d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais en vue de la définition du cadre juridique dans lequel le tribunal commencera à opérer.

Les membres du Conseil de sécurité se félicitent de ces avancées, qui constituent un pas vers la justice en faveur du peuple sierra-léonais. Ils sont favorables à ce que des consultations officieuses périodiques aient lieu entre le Secrétariat et un groupe d'États intéressés pour poursuivre la planification de la mise en place et du fonctionnement du tribunal spécial. Les membres du Conseil ont l'intention de faire de leur mieux pour encourager les États donateurs qui ont annoncé leur soutien à verser rapidement des contributions sur le fonds d'affectation spéciale dans le délai prescrit indiqué dans votre lettre ou peu de temps après.

Le Président du Conseil de sécurité (Signé) Wang Yingfan

01-46529 (F) 230701 230701